

fédération française d'études et de sports sous-marins

FONDÉE EN 1955 - DÉLÉGATAIRE DE L'ÉTAT - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

SIÈGE SOCIAL : 24, QUAI DE RIVE-NEUVE - 13284 MARSEILLE CEDEX 07 - TÉL. : 04 91 33 99 31 - TÉLÉCOPIE : 04 91 54 77 43



Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 09 mars 2002 à Bordeaux.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD		
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLIVIER	L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Centre	Bernard NOWAK	Martinique	Gilles GUILMOIS
Corse	Jo VRIJENS	Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Côte d'Azur	Christian JAFFARD	Nouvelle Calédonie	Jean Pierre LEROUX
Est	Gérard DEPIT	Normandie	Denis RANÇON
Guadeloupe	Non représentée.	Polynésie Française	Henry POULIQUEN
Ile de France Picardie	Florent ROUX	Provence	Daniel HURON
Ile de la Réunion	Jean Louis BLANCHARD	R A B.A	Serge SANCHEZ

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

Jean Louis Blanchard adresse ses remerciements à tous les techniciens, et précise que les résultats qui suivent sont le fruit de l'engagement de tous.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 19 janvier 2002.

Le P.V. de la réunion de CTN du 19 janvier 2002 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la précision suivante :

Florent Roux, représentant de la CTR Ile de France Picardie a voté contre la motion adoptée au sujet du secourisme. .

2) Compte-rendu d'activités de la Commission Technique Nationale : bilan de l'année 2001.

La première partie de ce compte-rendu d'activités présente de façon quantitative le volume de formation et de certification réalisées en 2001. Y sont évoquées également les actions de type colloque ou concentration d'activité, telles les RIPE. Y apparaît enfin l'organigramme de la CTN, dans lequel apparaissent les groupes de travail ainsi que l'architecture mise en place par le Président de la CTN.

La deuxième partie s'appuie sur le document appelé « objectifs de la Commission Technique Nationale 2001 à 2004 », lequel a été publié au début de la mise en place du nouveau Bureau de la Commission Technique Nationale, suite aux élections de Reims en mars 2001.

Dans cette deuxième partie sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation en 2001 des différents objectifs visés pour les quatre années à venir.

Enfin la troisième partie présente les thèmes qui, actualité oblige, ont été développés et traités par la Commission Technique Nationale, hors prévisionnel évoqué en deuxième partie.

REMERCIEMENTS :

- Les Présidents de CTR, qui apportent par leur constant travail la qualité et le soutien dont la Commission Technique Nationale se félicite,
- René Cavallo,
- J-M Broner, et le personnel du Siège National,
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : Gérard Puig, ainsi que tous les Instructeurs et Moniteurs
- Les divers responsables des groupes de travail : J. Cabaret, G. Zonberg, D. Mell pour le secourisme, C. Duboc pour les sujets d'examen MF2, P. Monestiez et P. Enjalbert pour la plongée enfants, J-P Montagnon pour les TIV et pour le site de la CTN, J-C Cayol pour le rapport annuel de jury MF2, A. Foret pour les ouvrages de référence CTN, R. Séverin pour la revalorisation et l'image des brevets, J-P Montseny pour le dossier initiateur, P. Grand pour la plongée handicapés, C. Ferchaud pour le nouveau MF1.
- Les Commissions de la FFESSM qui participent à nos actions et permettent ainsi de développer la transversalité dans les activités fédérales.

PREMIERE PARTIE : BILAN QUANTITATIF

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2001	Rappel 2000
Niveau 1	19860	10881	30741	28882
Niveau 2	7189	2854	10043	10096
Niveau 3	2980	836	3816	3562
Niveau 4	1005	130	1135	1178

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2001	Rappel 2000
Initiateur de club	1014	313	1327	1249
Niveau 4 + Initiateur	832	175	1007	1060

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2001	Rappel 2000
MF1	517	83	600	625
MF2	48	3	51	86
B.E.E.S 1	50	12	62	74
B.E.E.S 2	14	1	15	16

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2001	Rappel 2000
Plongeur nitrox	342	55	397	120
Pl. nitrox confirmé	177	24	201	78
Moniteur nitrox	370	35	405	252

Le total général de cartes Cmas délivrées par la FFESSM en 2001 est le suivant :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2001	Rappel 2000
	34398	15402	49800	47278

Plongée enfants :

- Colloque national plongée enfants organisé à Lille les 24 et 25 mars 2001
- Rencontres Internationales Plongée Enfants, organisées à Banyuls du 28 au 31 octobre 2001 :
 - 9 Comités Régionaux ou Inter régionaux représentés
 - 6 Commissions représentées
 - 31 clubs fédéraux présents, pour un total de 131 enfants, 96 adolescents, 63 moniteurs et 34 accompagnants
 - organisation et encadrement : 60 personnes

Secourisme :

- Séminaire national organisé à Lyon les 15 et 16 décembre 2001

Collège des Instructeurs Nationaux :

- Séminaire national organisé à Banyuls du 15 au 18 novembre 2001 : 40 participants
- Réunion administrative du Collège organisée à Paris le 1 décembre 2002 : 57 participants
- Nouveaux IN nommés en 2001 : Serge Césarano, Gérard Maricelle, Hervé Villalba.

Organigramme de la Commission Technique Nationale :

	NOM et PRENOM
Président	Jean-Louis BLANCHARD
Vice-Président	Jean-luc BESQUEUT
Secrétaire	Denis RANCON
Conseiller gestion du budget	René CAVALLO
Conseillers rédaction CTN-info	Jean-Marc BRONER J-L BLANCHARD
Délégué Collège des Inst. Nationaux	Gérard PUIG
Plongée enfants	Pascal MONESTIEZ Pascal ENJALBERT
Secourisme fédéral	Jean CABARET Guy ZONBERG Daniel MELL
T.I.V Site de la CTN	J-P MONTAGNON
Sujets d'examen nationaux	Claude DUBOC
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL

Groupes de travail :

Livres de référence	Alain FORET
Revalorisation brevets ; image	Bob SEVERIN
Cont. de formation : initiateur de club	Jean-Pierre MONTSENY
Plongée handicapés	Philippe GRAND
Statistiques	Pascal MONESTIEZ
Contenus de formation : MF1	Christian FERCHAUD

Site de la CTN : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

DEUXIEME PARTIE : BILAN QUALITATIF

1°) construction de contenus de formation précis concernant les niveaux d'enseignants de la FFESSM

Rappel objectifs

- Les niveaux suivants sont visés : initiateur de club, MF1, MF2
- Toutes les qualifications plongée enfants sont visées
- Contenus de formation intégrant des compétences générales, chacune étant démultipliée en objectifs intermédiaires (capacités, savoir-faire, savoir-être) dûment commentés (limites et cadre de réalisation) et accompagnées de critères d'évaluation précis
- Architecture générale analogue à celle des contenus de formation des niveaux de plongeur, de façon à ce que la FFESSM dispose d'un produit harmonisé et riche

Etat d'avancement ou de réalisation

En ce qui concerne l'initiateur de club, un groupe de travail est en cours d'investigation ; un questionnaire et une enquête à portée nationale ont été envoyés à tous les clubs ou structures de la FFESSM ; le dépouillement de l'enquête, prévu pour début 2002, permettra d'orienter la tenue des travaux.

En ce qui concerne le MF1, les travaux sont entièrement réalisés, avec création et validation d'une architecture nouvelle pour la phase de formation, accompagnée de contenus de formations précis.

En ce qui concerne le MF2, les travaux ont été confiés au Collège des Instructeurs Nationaux, lesquels se sont déjà prononcés lors du séminaire des Instructeurs à la mi-novembre, de sorte que des recommandations et des axes précis sont désormais dégagés. Le travail se poursuit.

En ce qui concerne la plongée enfants, les contenus de formations créés pour accompagner les brevets « plongeur de bronze, d'argent et d'or » ainsi que les qualifications, sont terminés.

2°) analyse systématique des taux de réussite aux examens d'encadrants (niveau 4) et d'enseignants (initiateur, MF1, MF2) de la FFESSM

Rappel objectifs

- Exploitation des données statistiques nationales
- Recherche d'amélioration des taux de réussite sans baisse des degrés d'exigence
- Etude d'impact : image valorisante ou pas de l'enseignant

Etat d'avancement ou de réalisation

Ces travaux ont été ouverts et confiés à l'un de nos Instructeurs Nationaux, par ailleurs spécialiste en études statistiques et prospectives. La première étude doit porter sur l'analyse des résultats au MF2 d'une part, et sur les taux de fréquentation des Instructeurs dans les stages et examens nationaux, en fonction d'éléments tels que l'âge ou l'ancienneté.

D'autre part un manuel appelé « bilan des jurys de MF2 année 2001 » a été réalisé et publié. Il est à disposition des cadres et candidats au MF2 en 2002 et au delà ; il recense des conseils, des remarques et des orientations fournies par les jurys, et il est accompagné de l'ensemble des sujets d'écrit donnés lors des sessions 2001.

3°) valorisation du secteur « Tech »

Rappel objectifs

- Partir du constat suivant : l'image tech est porteuse, moderne et permet d'améliorer la vitrine fédérale ; en conséquence, même si le nombre de pratiquants concernés reste relativement faible, il faut pérenniser ce secteur
- Référencer les richesses internes à la FFESSM : travaux déjà achevés (contenus de formation, livres, recommandations diverses), spécialistes, personnes susceptibles de développer une action à caractère tech.

- En partenariat avec la Commission Médicale et avec divers consultants, terminer l'édifice de la plongée trimix (pour mémoire il reste deux points à développer : le choix d'une table trimix fédérale utilisable en période de formation et de validation, et d'autre part la production d'un consensus au niveau des procédures thérapeutiques à suivre en cas d'accident de décompression sous trimix)
- Construire des contenus de formation pour les recycleurs, harmonisés avec l'ensemble de l'architecture fédérale (compétences générales démultipliées en capacités, accompagnées de commentaires et de critères d'évaluation pertinents)

Etat d'avancement ou de réalisation

La CTN a produit le document de délivrance des qualifications de nitrox ou de trimix suivant un triptyque analogue à ceux qui sont utilisés pour la délivrance des brevets classiques de plongeurs.

Par ailleurs, en attente de création par la Cmas de cartes de plongeur ou de moniteur trimix en bonne et due forme, la CTN a produit deux documents appelés « attestation provisoire de plongeur trimix » et « attestation provisoire de moniteur trimix », calqués sur les modèles format A4 de nos diplômes fédéraux.

En ce qui concerne les tables et les procédures thérapeutiques pour trimix, un séminaire a eu lieu en mai 2001.

Le choix des tables d'enseignement n'est pas encore fait, et des consultations ont été menées auprès de concepteurs.

4°) analyse systématique du positionnement des niveaux d'enseignants ou d'encadrants fédéraux par rapports aux diplômes professionnels

Rappel objectifs

- Obtention de tout ou partie de modules des examens Jeunesse et Sports
- Insertion des nouveaux diplômés Jeunesse et sports
- Evolution du tissu international (impact des normes CEN, entrée des professionnels d'origine européenne)

Etat d'avancement ou de réalisation

La Commission Technique a travaillé étroitement avec les représentants de la FFEESSM à la section permanente de la Commission Consultative de la plongée, de façon à suivre au plus près les possibilités d'allègement de cursus et de parties d'examen BEES1.

Au niveau du CEN, le Président de la CTN est par ailleurs expert Afnor inclus dans la délégation française auprès du CEN (Comité Européen de Normalisation), de sorte qu'il est à été en prise pendant l'année 2001 avec l'avancée des travaux, et avec les stratégies à développer lors de l'ouverture de l'enquête publique (début d'été 2001).

5°) création d'un laboratoire d'observation de l'évolution des niveaux de plongeur en France et hors France

Rappel objectifs

- Etude des produits développés par les acteurs statutaires du Comité Consultatif
- Etude des produits développés hors France (structures liées ou pas aux normes CEN, standards Cmas, standards non Cmas)
- Comparaison fine et sans concession des produits fédéraux développés dans le secteur associatif d'une part, et dans le secteur professionnel d'autre part : degrés d'exigence, volumes horaires moyens de formation alloués aux différents niveaux de plongeurs fédéraux, conséquences éventuelles
- Identification des besoins des structures professionnelles en terme d'image et de pertinence des brevets fédéraux

Etat d'avancement ou de réalisation

Comme dans le point précédent, la présence du Président de la CTN au CEN a permis d'identifier et de réguler la position de notre architecture de formation et de qualification, en regard des projets européens.

Par ailleurs l'ouverture de négociations avec PADI, et la recherche d'une convention installant un système de passerelles entre les deux systèmes de certification (FFESSM et PADI), sont déjà nettement avancés.

6°) développement de partenariats avec l'Université

Rappel objectifs

- Information et formation au sein des SUAPS (Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives) avec pour objectif l'insertion des étudiants dans des clubs fédéraux
- Validation de certaines compétences dans le cursus STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), en s'appuyant sur le cadre juridique actuel et les derniers textes en vigueur, lesquels permettent effectivement ce type de « passerelles »

Etat d'avancement ou de réalisation

Des contacts ont été pris avec l'Université, et des expériences que l'on pourrait considérer comme pilotes existent déjà.

7°) étude de faisabilité concernant la création d'un brevet d'entrée fédéral

Rappel objectifs

- Ce brevet concernerait le plongeur déjà baptisé mais non inséré dans une formation niveau 1
- Ce brevet se déclinerait en 2 ou 3 plongées (situation typique du plongeur « 1 week end » qui ayant été baptisé souhaite plongée encore une ou deux fois lors d'un séjour très court)
- Ce brevet serait très attractif pour les professionnels ou les associations du bord de mer
- Ce brevet pourrait correspondre au « niveau 1 CE N »
- Ce brevet ne rentrerait pas en concurrence avec l'architecture actuelle, son insertion dans un futur nouvel arrêté cadre étant hors de propos pour l'instant
- Imaginer une appellation et une image résolument attractives

Etat d'avancement ou de réalisation

Tel qu'annoncé ci-dessus, le projet n'a pas encore été développé, mais, actualité oblige, le positionnement de notre brevet niveau 1 par rapport au standard Cmas 1 étoile, et par rapport au brevet « PADI Open Water Diver », a amené la CTN à ouvrir un travail de prospective concernant la faisabilité d'un diplôme fédéral qui constituerait l'ossature technique du niveau 1, lequel comporterait une validation en milieu naturel.

8°) Création d'un groupe permanent d'étude et de suivi des procédures de décompression

Rappel objectifs

- Evolution des tables de la Marine Nationale
- Etude des recommandations fédérales en matière de décompression
- Prise en compte des nouveaux produits et de leur impact sur la pratique et sur les profils
- Mise à plat de certaines procédures discutées de façon récurrente (altitude, multi-niveaux, remontées rapides,...)
- Lien avec les hyperbaristes, physiologistes et autres chercheurs

Etat d'avancement ou de réalisation

Le Président de la CTN a été en 2001 en consultation avec des membres du COMISMER (CEPISMER) et a pu échanger des idées concernant l'évolution des tables, ce qui aura une incidence sur le choix de nos propres tables fédérales utilisables dans les formations et les examens théoriques.

9°) Prise en charge de tous les dossiers en cours et poursuite de leur avancée

Rappel objectifs

- La plongée enfants et ados : rencontres, congrès, développement
- Le secourisme fédéral : adaptation en fonction de l'évolution du cadre institutionnel
- Les produits CTN : manuel du moniteur et du dirigeant de club, base de donnée CTN
- La gestion des examens nationaux et la présence des cadres fédéraux dans les examens Jeunesse et Sports

Etat d'avancement ou de réalisation

La plongée enfants et ados a bénéficié en 2001 de l'organisation exemplaire des RIPE (Rencontres Internationales Plongée Enfants) à Banyuls. La CTN a bien entendu largement participé à la mise en place de cette manifestation, et les budgets ont été en adéquation avec la tenue de cette manifestation au rayonnement indéniable.

Le Colloque National de la plongée enfants a été organisé à Lille, et cette importante manifestation a obtenu le succès et le taux de fréquentation attendus.

L'actualité a été particulièrement chargée en ce qui concerne le secourisme. Ce thème est développé en deuxième partie.

Le séminaire national de l' « ex-secourisme fédéral » a été organisé à Lyon à la mi-décembre. Très fructueux, les travaux menés vont permettre de dégager la restructuration attendue.

10°) maîtrise du budget

Rappel objectifs

- Recherche d'adéquation entre le budget annuel et les objectifs visés
- La CTN devant être considérée comme la colonne vertébrale de la FFESSM, développement de tout un argumentaire référencé pour tendre à l'augmentation du budget
- Recherche ou pérennisation de partenariats (fabricants...)

Etat d'avancement ou de réalisation

S'appuyant sur les axes définis ci-dessus, le travail préparatoire à l'établissement du budget prévisionnel a été particulièrement documenté, de sorte que les objectifs pour 2002 seront accompagnés des moyens espérés.

11°) process

Rappel objectifs

- L'organigramme très structuré de la CTN doit permettre une optimisation de l'efficacité
- Méthode inspirée des procédures « qualité » de l'industrie
- Groupes de travail dûment définis avec coordonnateurs repérés
- Mise en place d'un système de tâches à dates buttoirs, incorporant les groupes de travail (production d'un projet), les Commissions Techniques Régionales ainsi que tout consultant de fait (instructeurs nationaux, conseillers techniques régionaux, autres commissions) pour la phase de validation
- Partenariat développé avec d'autres Commissions fédérales

Etat d'avancement ou de réalisation

C'est une des grandes réussites de 2001 que d'avoir mis en place des procédures « qualité » avec redistribution des tâches, planification fine de l'avancée des travaux, objectifs identifiés à court, ou moyen, ou long terme, utilisation de dates buttoirs, création de groupes de travail à missions ciblées, et participation active de l'ensemble du tissu technique de la fédération, via la décentralisation conduite par l'organisation nouvelle mise en place.

12°) amélioration de la communication

Rappel objectifs

- Pérennisation de CTN-INFO, véritable vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua
- Gestion rigoureuse des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique)
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs
- Création d'un site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM, ainsi que d'une adresse E-mail

Etat d'avancement ou de réalisation

Tous ces postes ont été totalement respectés en 2001 :

- CTN-INFO a été largement documenté, les PV de CTN présentés, les nouveautés données et expliquées en temps réel. De plus le Président de la CTN sélectionne tous les deux mois des questions-réponses d'intérêt informatif certain, qui sont publiées.
- L'usage d'une adresse E-mail pour le Président a permis en 2001 de rapidement répondre à une moyenne de 20 courriers électroniques par semaine.
- Le Président ou son Bureau ont participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 (quatre sessions en 2001). De plus le Président a représenté la FFESSM à l'examen du BEES2 à Niolon en novembre 2001).
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur un site dédié à la Technique. Ce site est devenu début 2002 le site officiel de la Commission Technique Nationale, en lien avec le site général FFESSM.

DEUXIEME PARTIE

1°) Le secourisme et l'environnement socio-culturel lié à ce thème

L'actualité a été particulièrement chargée en ce qui concerne le secourisme. En effet l'évolution du cadre juridique émanant du Ministère de l'Intérieur a amené dans une situation d'urgence la CTN à éliminer totalement nos diplômes de secourisme (le CFPS et le BFPS). Cette décision a impliqué la mise en place d'une procédure transitoire (non délivrance d'un diplôme, mais délivrance d'une attestation de compétences aux premiers gestes d'urgence en plongée ». En parallèle a été ouvert un grand chantier de remise à plat de nos propres cursus, avec pour objectif d'établir des contenus de formation nettement dégagés de ce qui relève du « pur » secourisme, qui soient davantage axés sur la pratique spécifique de la plongée.

2°) Convention bi-latérale FFESSM-PADI

La nouvelle équipe dirigeante de la FFESSM ayant souhaité mettre à l'étude un rapprochement avec PADI, la Commission Technique Nationale a été impliquée dans la recherche et le développement du volet technique de la convention souhaitée. De nombreuses réunions paritaires ont eu lieu, et à partir d'un cahier de charge précis (respect du cadre institutionnel français, points de concordance ou de discordance entre les systèmes de certification, recherche de passerelles et d'allègements de formation) un projet de convention concernant les premiers niveaux de plongeur a été construit, négocié, amendé, jusqu'à proposition définitive, discutable début 2002.

L'objet de cette convention est double :

- installer un système de reconnaissance par la Ffessm de tout ou partie des compétences ou éléments constitutifs de certains brevets ou qualifications délivrés par Padi.
- installer un système de reconnaissance par Padi de tout ou partie des compétences ou éléments constitutifs de certains brevets délivrés par la Ffessm.

Il ne s'agit en aucun cas d'un système d'équivalences, mais d'une structure passerelle entre les deux systèmes de certification, et cela depuis le niveau 1/open water diver inclus.

Il faut remarquer que la charte signée en 2001 a d'ores et déjà installé une passerelle entre les niveau 1 (FFESSM) et l' »Open water Diver » (PADI).

3) Questions diverses :

Cartes CMAS et trimix : La CMAS n'édite pas à l'heure actuelle de carte de spécialité trimix. Une attestation provisoire est disponible en fournitures fédérales. Les triptyques destinés à la délivrance des qualifications ont été réalisés et sont à disposition des clubs via les régions.

Maurice GORET demande si la diminution constatée du nombre de MF2 délivrés en 2001 fera l'objet d'une analyse sur le long terme. Une gestion statistique des examens est initiée, elle est confiée à Pascal MONESTIER.

Philippe BERNARDI fait remarquer le manque d'un groupe de travail sur les mélanges et recycleurs. Ce groupe n'est pas créé, mais programmé.

Philippe pose la question de l'amélioration de ces brevets, notamment les équivalences. Le retour d'expérience prouve qu'il n'y a pas de besoins actuels pour le nitrox et le trimix. Par contre ce besoin se fait sentir pour les recycleurs.

Robert LOTTE fait remarquer que le site de la CTN est de très bonne qualité et demande ce qu'il en est au niveau du CDN. Ce site est le site officiel de la CTN. Jean Yves REDUREAU intervient pour affirmer le total accord entre la CTN et le CDN sur ce sujet.

Au chapitre du TIV une question est posée : Qui est en charge du dossier ? C'est Jean Pierre MONTAGNON qui gère le dossier. (cf. organigramme de la CTN)

Les questions étant épuisées, cette réunion est clôturée. Jean Louis BLANCHARD remercie les participants et rappelle que les formidables résultats enregistrés sont le fruit du travail de tous.

Jean-Louis BLANCHARD
Président de la Commission
Technique Nationale

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 1 juin 2002 à Marseille.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean-Louis DINDINAUD		
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLIVIER	L R. M.P.	Jean-Pierre MONTSENY
Centre	Bernard NOWAK	Martinique	Jean-Louis BLANCHARD
Corse	Jo VRIJENS	Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Côte d'Azur	Christian JAFFARD	Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN (représent.)
Est	Jean-Louis BLANCHARD	Normandie	Denis RANÇON
Guadeloupe	Paul VILLEVIEILLE	Polynésie Française	René CAVALLO
Ile de France Picardie	Florent ROUX	Provence	Daniel HURON
Ile de la Réunion	Jean-Louis BLANCHARD	R A B.A	Jean-Luc BESQUEUT

Sont également présents : -ordre alphabétique-

Docteur Eric BERGMANN, délégué de la CMPN auprès de la CTN ; Roland BLANC, Président de la FFESSM ; Jean Marc BRONER, Chargé de mission, I.N ; Jean CABARET, référent secourisme ; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Patrice COUPEY, CTR Normandie, IN ; Claude DUBOC, I.N. ; Jean ESCALES, Président du comité régional Corse, IN; Alain FORET, secrétaire général du CDN; Francis IMBERT, IN ; Docteur Michel LYOEN, secrétaire de la CMPN ; Jean Pierre MONTAGNON, IN ; Gérard PUIG, Délégué du collège des IN ; Robert SEVERIN, IN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 9 mars 2002. à Bordeaux

Le P.V. de la réunion de CTN du 9 mars 2002 à Bordeaux est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) Actualisation et mise en ligne du manuel du moniteur: (Jean-Pierre Montagnon et Jean-Louis Blanchard)

Le Manuel du Moniteur et du Responsable Fédéral est téléchargeable sur le site officiel de la Commission Technique Nationale : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

Cela n'interdit pas, comme par le passé, une édition papier (qui devrait voir le jour début 2003, et qui sera mise en fournitures fédérales). Le succès de cette édition papier déterminera à l'horizon 2005 que la version papier soit maintenue, ou bien que seule la version virtuelle téléchargeable soit le produit futur privilégié.

L'avantage de la version virtuelle est de coller à l'actualité de la CTN et aux décisions qui y ont été prises, puis validées par le Comité Directeur National. Sachant que c'est ce document capital qui fait référence, il est particulièrement important d'y avoir accès rapidement.

A ce sujet, une actualisation a été réalisée en mai 2002, qui a permis d'intégrer toutes les décisions ou nouveautés capitalisées depuis début 2000. De plus quelques précisions par rapport à certains aspects ambigus de l'édition précédente ont été apportées. Les CTR sont chargés d'une dernière relecture pour validation (**la date butoir pour les retours est fixée au 30 août 2002, directement à Jean-Pierre Montagnon**).

La mise en place du MF1 nouveau à partir du premier janvier 2002 a occasionné une présentation échelonnée sur trois parutions de CTN-info (Subaqua n° 178, 179 et 180 de sept. 2001, nov. 2001 et janv. 2002). Désormais le texte officiel qui intègre toutes ces données, ainsi que quelques précisions et corrections de forme, est disponible. Il est naturellement intégré dans le Manuel du Moniteur et du Responsable Fédéral, téléchargeable sur le site officiel de la CTN. **Pièce jointe n°1.**

Jean-Marc Broner rappelle qu'un autre produit fédéral, à savoir la base de données CTN, mériterait une actualisation, puisque la version précédente est celle d'octobre 2000. Il est proposé que Denis Rançon, secrétaire CTN, prenne en charge cette mission.

3) Projet de convention FFESSM / PADI : (René Cavallo et Jean Louis Blanchard.)

René Cavallo : Les représentants de PADI souhaitent négocier sur les niveaux 1 à 4 globalement ; de plus il y a pour l'instant des points de blocage forts en ce qui concerne le niveau 4. Un tel accord remettrait en cause la position des autres membres du comité consultatif vis à vis de nos diplômes. Nous attendons une nouvelle proposition de la part de PADI.

Roland Blanc : C'est un dossier d'importance. La proposition originelle de la fédération concerne uniquement les niveaux 1, 2, et 3. Il n'est pas question d'étudier une reconnaissance mutuelle englobant le niveau 4 avant d'avoir terminé les niveaux précédents. Roland Blanc propose d'inviter à nouveau monsieur Cazenave (responsable PADI France) afin de relancer ce dossier.

Jean Louis Blanchard : la proposition de Janvier faite par la CTN finalisait déjà les niveaux 1 à 3 et il est regrettable que M. Cazenave n'ait pas voulu de cette proposition. Ensuite la charte signée entérine pour l'instant la passerelle niveau 1 / open water diver ; à partir du moment où des accords seront signés, cette charte tombera d'elle même, puisqu'elle ne fixe qu'un cadre général devant mener aux accords.

4) Ex-CFPS et mesures à adopter : Décision : (Jean Cabaret et Jean Louis Blanchard)

Jean Cabaret présente l'état d'avancement des travaux du groupe de travail concernant le « RIFAP » (réactions et interventions face à un accident de plongée) qui doit se substituer à l'ex. CFPS afin de pérenniser les formations et ne pas bloquer le système fédéral.

Les Docteurs Bergmann et Lyoen précisent la position de la CMPN ainsi que les points à revoir.

Jean-louis Blanchard intervient et précise les points suivants :

- autant il est important pour la fédération d'encourager et de développer les agréments départementaux (c'est d'ailleurs un engagement pris envers le Ministère de l'Intérieur), autant il faut clairement constater que pour le présent les agréments départementaux ne sont absolument pas suffisants pour couvrir nos besoins (P3, P4, initiateur, moniteurs).
- Par conséquent l'objectif est de structurer le RIFAP pour qu'il se suffise à lui-même, indépendamment de tout diplôme de la Protection Civile ou de toute formation via la Protection Civile.
- En parallèle, et dans une démarche prospective, le groupe de travail sur le « secourisme fédéral » aurait dès lors tout le temps d'étudier le développement des agréments jusqu'à pouvoir réexaminer dès lors les modalités

d'utilisation des diplômes Protection civile (AFPS et EFCPSAM) : obligatoire ou pas à partir d'un certain niveau ? permettant ou pas un allègement au sein du RIFAP, etc...

Le contenu du RIFAP :

Toute une partie sera clairement enseignée par un moniteur (MF1 ou BEES1 licencié minimum) puisqu'elle traite de la logistique, de la coordination, et de techniques de plongée pure.

En revanche une partie (points 3 et 7 du projet) aborde le MCE, la ventilation assistée, la procédure de délivrance de l'O2, etc... Il s'agit là, quoiqu'on en dise, de secourisme ! D'où 2 thèses qui s'affrontent :

- Soit (c'est ce que semblent indiquer les textes en vigueur) ces points ne peuvent être enseignés que par des Moniteurs Nationaux de Secourisme, ce qui implique une sujétion totale à des services extérieurs, ou bien à des équipes mises en place à travers l'agrément départemental,
- Soit (c'est une autre interprétation des textes en vigueur) ces points peuvent être enseignés par des formateurs internes à la FFESSM, pas nécessairement Moniteurs Nationaux de Secourisme, mais munis de qualifications ou compétences à bien cibler.

Dans le premier cas l'objectif de structurer le RIFAP pour qu'il se suffise à lui-même, indépendamment de tout diplôme de la Protection Civile ou de toute formation via la Protection Civile, n'est pas atteint. A moins de dépouiller le RIFAP de tout ce qui est du «secourisme», ce qui le rendrait peu crédible et inadapté à nos besoins de terrain...

Dans le deuxième cas l'objectif est atteint, et il permet tout à la fois de réintroduire les moniteurs de plongée eux-mêmes dans l'affaire, tout en ménageant une place aux ex-formateurs de CFPS, moyennant une architecture à bien cibler.

La proposition de Jean-louis Blanchard est donc :

Le RIFAP, et surtout les modalités d'enseignement des points 3 et 7 de ce RIFAP sont à soumettre et à officialiser auprès des services du Ministère de l'Intérieur, avec pour objectif d'obtenir de ces services une trace écrite de la faisabilité et de la non-contradiction du RIFAP par rapport aux textes en vigueur.

Jean Cabaret préparera en vue de ce rendez-vous quelques aménagements et précisions dans le contenu du RIFAP.

Un rendez vous sera pris avec Monsieur Prudhommeau. Une délégation fédérale conduite par Jean-louis Blanchard avec les intervenants présentera à M. Prudhommeau l'architecture proposée concernant le RIFAP. Dès les résultats acquis, les CTR seront averties, et un point sera réalisé lors de la réunion de la CTN en septembre.

Approbation de la proposition : unanimité des CTR présentes ou représentées.

5) Plongeurs sourds : accession à l'examen d'initiateur club.

09 octobre 1999 : PV de CTN concernant la présentation du MF1 par des sourds muets.

05 février 2001 : PV de CTN précisant les modalités de passage d'examen du MF1 et des conditions d'enseignement par des sourds muets.

La question est posée à présent pour la présentation de l'examen d'initiateur.

A l'unanimité la CTN décide de reprendre la chartre élaborée pour le MF1 et de l'appliquer pour l'initiateur.

6) CEN : information ; enquête publique : (Jean Marc Broner)

La norme pour les niveaux de plongeurs passera prochainement au vote, état par état.

La norme moniteurs est lancée, nous en sommes au stade de l'enquête publique. Les dossiers sont à renvoyer par Email pour le 30 juillet 2002. Charge aux CTR de démultiplier cette enquête, éventuellement d'organiser les retours.

Pièce jointe n°2 (14 pages recto-verso).

7) Proposition d'intégration du modulaire BEES1 dans le cursus MF1 : (Daniel Huron)

Daniel Huron présente, à partir de l'analyse comparative du cursus MF1 (UC numérotées de 1 à 11) et du modulaire BEES 1 (UF1, UF2 et UF3, modules 1 à 7), les possibilités d'allègement du cursus MF1 et d'intégration partielle ou totale des stagiaires en modulaire sans le cursus MF1.

Après discussions et étude des propositions présentées par Daniel Huron, il est décidé à l'unanimité des CTR présentes ou représentées :

- a) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 se voient attribuer l'équivalence du stage initial MF1 (UC 1 à 3) sous réserve d'être licenciés à la FFESSM et de présenter les photocopies ou pièces justificatives démontrant

qu'ils ont acquis les UF1 et UF2 depuis moins de 3 ans à la date de la demande. La demande se fait dans n'importe quelle CTR, qui remet le livret pédagogique d'entrée dans le cursus MF1.

- b) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 se voient attribuer l'équivalence du stage final MF1 (UC 9) sous réserve d'être licenciés à la FFESSM et de présenter les photocopies ou pièces justificatives démontrant qu'ils ont acquis l'UF3 depuis moins de 3 ans à la date de la demande. La demande se fait dans n'importe quelle CTR.
- c) Les stagiaires inscrits en modulaire BEES1 qui ont totalement achevé leur formation modulaire, stage en situation compris, se voient attribuer l'équivalence de tout le cursus MF1. Ils peuvent donc se présenter directement à l'examen MF1, aux conditions d'inscription communes.

8) **Evolution des contenus de formation TIV ? Normes européennes matériel** : (Jean Pierre Montagnon)

a) Jean Pierre Montagnon commente l'arrêté de mars 2000 (en téléchargement sur le site fédéral <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>). Cet arrêté est méconnu des licenciés, notamment au sujet du remplissage des bouteilles.

b) Il serait judicieux d'éditer un document regroupant des contenus d'information sur le gonflage des bouteilles. A partir d'un document de travail (**pièce jointe n° 3**) une réflexion est demandée aux CTR avec **retour à Jean-Pierre Montagnon le 30 août au plus tard**. Validation du document lors de la CTN de septembre 2002.

c) infos :

- La requalification périodique des blocs se substitue à la ré-épreuve. Cette notion modifie notablement l'ancienne ré-épreuve, englobant la robinetterie.
 - Des modifications notables touchent les réservoirs tampons. (périodicité des visites, qualification des inspecteurs)
- Les bouteilles de plongée sont à présent différenciées des tampons.
- Les normes européennes concernant le Nitrox sortiront sous peu.
 - Les normes matériel sont déjà éditées.

d) Un contenu de formation TIV (**pièce jointe n°4**) est distribué aux CTR pour relecture, avec **retour à Jean-Pierre Montagnon le 30 août au plus tard**. Validation du document lors de la CTN de septembre 2002.

e) Un TIV n'est pas habilité à l'heure actuelle à visiter les bouteilles de Nitrox.

9) **Point concernant le passeport de plongée** : (Florent Roux)

Ce point n'a pas avancé. Un projet existe mais doit être modifié. La partie administrative a été confiée au comité directeur en janvier 2002.

Il est décidé de finaliser rapidement le produit existant afin de le présenter le 30 juin au prochain comité directeur national pour décider du lancement d'un appel d'offre.

10) **Travaux du collège des IN concernant le MF2** :

Le collège travaille sur les commandes de la CTN, mais aussi sur des travaux soulevés en interne. Gérard Puig coordonne le vaste chantier de réflexion sur le « MF2 nouveau ».

Un courrier (**pièce jointe n°5** pour info) du président de la CTN a précisé récemment les axes du projet .

11) **Epreuves MF2** :

Modification de l'épreuve de Bouée à 40 mètres du MF2 : Décision

Une épreuve de remplacement a été présentée en janvier.

Cette proposition nécessite encore une étude. Le Président de la CTN demande instamment aux CTR de tester l'épreuve proposée, de l'amender éventuellement, puis de faire parvenir directement à Raymond Lefebvre leurs réflexions . Une date butoir est fixée au **30 août** pour les retours (cip-nice@webstore.fr).

Découpage des épreuves théoriques par transversalité des thèmes : Décision

La proposition présentée par Claude Duboc lors de la dernière CTN en janvier, après réflexion dans les régions, est adoptée à l'unanimité.

12) Contenus de formation « initiateur club » : état d'avancement : (Jean Pierre Montseny)

Jean Pierre Montseny présente l'avancée de la réflexion menée. L'enquête envoyée aux clubs et aux CTR a connu un franc succès, le dépouillement a généré un travail important.

Des orientations sont déjà déclinées,

Il faut attendre la fin du dépouillement de l'enquête pour tirer des conclusions significatives.

Un projet se dégage, c'est une recherche d'un schéma en cohérence avec l'architecture et les contenus de formation du MF1 (**pièce jointe n°6**).

Jean-Louis Blanchard rappelle que le projet doit tenir compte d'une véritable « logique de marché », et qu'il faut impérativement éviter d'alourdir le système.

L'avancée des travaux du groupe de travail amène une concertation en région, via les présidents de CTR. La date butoir des retours est fixée au **30 novembre**, directement auprès de Jean Pierre Montseny.

Coordonnées : Jean Pierre Montseny, 4 place de l'Aire, 34 980, Saint Clément la Rivière.

Ctir_lrmp@hotmail.com

mail@jpmontseny.net

13) Contenus de formation « plongée enfants » : Décision :

L'architecture et les contenus ont été présentés lors de la dernière CTN pour consultation dans les CTR.

Les contenus de formation « plongée enfants » sont approuvés à l'unanimité.

14) Livres de référence CTN. Fascicule Niveau 1. Vidéo : état d'avancement : (Alain Foret)

Alain Foret nous présente les vidéo niveau 1 et niveau 2. Un extrait est projeté à l'assemblée. Un jeu de cassettes sera envoyé aux présidents de CTR. Ce travail sera proposé au comité directeur national afin de préciser les modalités de diffusion.

Une nouvelle partie de l'ouvrage N 4 et N 5 est présentée. Date butoir de retour des CTR le 30 juin.

Fascicule N1 : Format identique au carnet de plongée pour des facilités de rangement. Il comprendra 24 pages et reprendra les compétences déclinant les contenus de formation. La mise en forme sera présentée lors de la CTN du 21 septembre 2002, date butoir des retours sur les contenus. (envoi des contenus en CTR sous 15 jours)

15) CTR candidates pour le séminaire national plongée enfants en 2003.

C'est la région Côte d'azur qui recevra cette manifestation en 2003.

16) RIPE 2002 : Informations : (Gérard Puig)

Manifestation en hausse de fréquentation constante. Il faudra dans l'avenir re-structurer l'organisation.

Les 24,25,26 et 27 octobre 2002 sont retenus. Lieu : Banyuls.

17) Questions diverses

1) Passer de 10 à 8 plongées « Nitrox » au minimum dans le standard « plongeur nitrox confirmé » ?
Adopté à l'unanimité.

2) Déclaration préalable de stage « Nitrox confirmé » auprès d'une CTR ?
Mention rejetée, car : Pour : 3 Contre : 7 Abstentions : 5

3) Le principe de la cohérence interne des niveaux FFESSM : rappel.

Des incohérences sont soulevées entre le manuel du moniteur, les textes régissant nos activités, et diverses décisions de CTN anciennes ou récentes. En particulier il est rappelé deux points qui régulièrement engendrent des questions ou des mises au point :

- le E2 est défini dans la FFESSM par la possession de 2 diplômes fédéraux : l'initiateur de club fédéral, et le niveau 4 capacitaire fédéral .
- seuls les moniteurs fédéraux ou BEES licenciés peuvent délivrer des diplômes fédéraux de plongeurs, ceci s'étend à la signature d'attestations (préalable au niveau 4, ou au MF1 ou au MF2) ou à la signature des UC (voir cursus MF1. Tout cela n'est bien entendu nullement contradictoire avec les prérogatives d'encadrement et d'enseignement de tout E3 ou E4 définies dans l'arrêté du 28 juin 1998 modifié 2000.

4) précisions sur les modalités SNMP/FFESSM : tout niveau de plongeur SNMP peut se présenter au niveau immédiatement supérieur FFESSM (donc : modalités identiques à celles appliquées pour l'ANMP).
Adopté à l'unanimité ;

5) Question de Michel Gauchet, CTR Est (pièce jointe n°7) :
Pour : 1 voix. Donc proposition rejetée.

6) Ne pas rendre obligatoire la présence du bout dans l'épreuve de RSE au P4 ou au MF2:
Adopté à l'unanimité.

7) Claude Duboc a déposé un ouvrage en téléchargement payant sur un site. La demande d'un lien entre ce site et le site fédéral sera étudiée. La décision sera soumise au comité directeur national.

8) Jean-Marc Broner précise les nuances entre ouvrages recommandés, ouvrages en fourniture fédérale, ouvrages de références : en ce qui concerne les ouvrages mis en fournitures fédérales, il s'agit d'une décision de CDN (problèmes de stock, coûts, prix préférentiels, etc...). En ce qui concerne les ouvrages techniques recommandés par la FFESSM il s'agit d'une procédure par laquelle la CTN se prononce sur l'opportunité ou pas de recommander un ouvrage (pour cela envoi préalable d'exemplaires aux élus techniques). Enfin les ouvrages de référence sont, évidemment, recommandés par la FFESSM mais doivent de plus bénéficier d'une distinction particulière (communication, image dans Subaqua, etc..).

Prochaine réunion de C.T.N. : Le SAMEDI 21 septembre 2002 au siège fédéral à Marseille .

Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Raçon

Documents joints :

Annexes n° 1 à 7.

Liste des CTR (adresses, tel, mail,..)

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 19 janvier 2002 à Marseille.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD		
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLIVIER	L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Centre	Bernard NOWAK	Martinique	Jean Louis BLANCHARD (Supp.)
Corse	Jo VRIJENS	Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Côte d'Azur	Christian JAFFARD	Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN (représent.)
Est	Michel GAUCHET	Normandie	Denis RANÇON
Guadeloupe	Gérard PUIG (représent.)	Polynésie Française	René CAVALLO
Ile de France Picardie	Florent ROUX	Provence	Daniel HURON
Ile de la Réunion	<i>Non représentée</i>	R A B.A	Jean Luc BESQUEUT

Sont également présents : -ordre alphabétique-

Roland BLANC, Président de la FFESSM ; Jean Marc BRONER, Chargé de mission, I.N ; Jean CABARET, responsable secourisme ; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Claude DUBOC, I.N. ; Pascal ENJALBERT, responsable plongée enfants ; Jean ESCALES, Président du comité régional Corse, IN; Alain FORET; Philippe GRAND, président du Comité Atlantique-Sud ; André GROUSSET, médecin fédéral national ; Michel LELOUP, président de la CMPN ; Pascal MONESTIEZ, I.N; Jean Pierre MONTAGNON , I.N; Jean Yves REDUREAU, I.N., représentant du CDN en CTN; Richard POTHIER, IN; Gérard PUIG, Délégué du collège des I.N.; Xavier SENDRA, CTN UCPA ; Robert SEVERIN, IN ; Régine TELLIEZ, membre du CDN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 22 septembre 2001.

Le P.V. de la réunion de CTN du 22 septembre 2001 est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation de l'organigramme de la CTN. : Actualisation janvier 2002. et du mailing des 17 C.T.R. :
(Jean Louis Blanchard et Denis Raçon)

L'organigramme est partie intégrante du PV, conformément à la décision prise lors de la CTN précédente.

Le mailing des 17 CTR sera fourni ultérieurement.

J-L Blanchard indique qu'un nouveau poste est créé : Pascal Monestier est chargé d'une étude statistique sur les MF2 à partir d'archives couvrant les résultats des 5 dernières années, ainsi que sur le profil des instructeurs nationaux participant à ces formations et examens.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, J-L Blanchard propose de donner aux CTR les informations à caractère technique issues du dernier CDN (5 et 6 janvier 2002) :

Dossier Padi :

Pour le suivi du dossier, les Présidents de CTR seront consultés à l'avenir, et à travers eux les techniciens dans les régions. Ce type de fonctionnement est fédérateur et permet de mieux faire comprendre les points positifs du projet de convention.

De plus il faut revenir sur 2 points : d'abord dans la charte signée l'utilisation du mot « équivalence » est abusive et malheureuse. En effet, suite aux consultations de J-L Blanchard avec P. Cazenave de Padi-France, il est clair que ce qui importe est la notion de « passerelles », alors qu'il est illusoire de parler d'équivalences entre deux systèmes de certification dont les objectifs, la philosophie, les volumes de formation alloués, sont différents. D'autre part, en ce qui concerne la carte au double logo Ffessm/Padi, délivrable à nos niveaux 1 dans les centres Padi, il n'est mentionné nulle part que le récipiendaire est reconnu par Padi comme « Padi open water diver ». De sorte que nos plongeurs, munis de cette carte « reconnaissance niveau 1 par Padi », auront toutes les difficultés à se faire reconnaître « Padi open water diver » lorsqu'ils se présenteront dans un Padi center à l'autre bout du monde.

Projet : créer un niveau spécifique à la Ffessm, en amont du niveau 1

Arguments : nous sommes en délicatesse avec la Cmas, laquelle indique dans son standard plongeur 1 étoile qu'il faut obligatoirement avoir validé des plongées en milieu naturel. De même pour Padi, de sorte que l'imposition des 4 plongées mer au minimum pour nos niveaux 1 demandant le « Padi open water diver » est pour le moins désagréable, voire humiliant.

Proposition : reprendre in extenso nos contenus de formation niveau 1, les rebaptiser contenus de formation brevet élémentaire Ffessm (ou toute autre appellation à peaufiner), conduisant à la délivrance par les clubs y compris ceux de l'intérieur d'un diplôme « brevet élémentaire Ffessm » sans délivrance d'une carte double face niveau 1. Le niveau 1 proprement dit est, quant à lui, soit délivrable au candidat déjà titulaire du brevet élémentaire plus un minimum de 4 plongées en milieu naturel dûment justifiées sur carnet de plongée, soit au candidat qui fait sa formation directement en milieu naturel (le nombre minimum de plongées devant être dans tous les cas de 4 au moins, dûment justifiées sur carnet de plongée).

Projet : créer un stage initial obligatoire MF2 à partir de 2002

Arguments : crédibiliser le système, avoir une architecture MF2 analogue à l'architecture MF1, intégrer les régions dans une partie de la formation deuxième degré par une décentralisation qui reste à étudier, redéfinir les postes et missions des Instructeurs Régionaux par rapport à la formation MF2.

Que faire du rapport annuel des jurys MF2 ?

Réponse CDN : à mettre en ligne sur le site, et téléchargeable

Résolution du problème de reconnaissance du niveau 4 du SNMP

Arguments : le mode de déclaration, d'évaluation et d'archivage du niveau 4 organisé par le SNMP étant désormais conciliable avec nos objectifs, nous proposons de reconnaître au niveau 4 SNMP les mêmes prérogatives qu'au niveau 4 ANMP.

Réponse CDN : approuvé

Projet cartes Cmas de spécialité

Rappel : c'est un projet qui traîne, alors que la recommandation par la CTN est faite depuis longtemps.

Il s'agit de 3 spécialités qui sont « deep air diver », « rescue diver » et « underwater navigation speciality ».

Il suffit de faire le point sur les modalités Ffessm/Cmas, sur le coût et sur la phase opérationnelle. JLB demande à poursuivre ce dossier et à finaliser la proposition.

Réponse CDN : approuvé

Projet : mise sur site du manuel du moniteur et du responsable fédéral

Arguments : suivre au plus près l'actualité de la CTN, de façon à disposer de renseignements « frais ».

Réponse CDN: approuvé, avec téléchargement gratuit. Mais on conserve cependant l'édition papier, mise en fourniture fédérale, et payante. Cette édition papier est bien évidemment actualisée au mieux une fois par an.

Demande : envoyer gratuitement Subaqua à chaque Président de CTR

Réponse CDN : refusé

Rappel : l'organisation des encadrements de stages MF2 et jurys d'examen MF2 en terme de participation IN et IN stagiaire relève d'abord du Bureau de la CTN, cela pour laisser toute latitude et toute souplesse d'organisation.

Réponse CDN : cela est conforme à la mission et définition de poste des élus du Bureau CTN

3) Présentation et commentaires : Le budget prévisionnel 2002 de la CTN (René Cavallo et Jean Louis Blanchard.)

Le président de la CTN fait quelques commentaires sur le budget de la commission.

Le prévisionnel est en hausse par rapport à 2001 ; les RIPE sont pérennisées ainsi que le colloque national plongée enfants, le budget du séminaire des IN est revu à la hausse . L'essentiel du budget est alloué aux actions de formations (dont stages et examens MF2, mais aussi Formateurs de TIV). Le fonctionnement des groupes de travail CTN est désormais budgété. Dans cette période de restrictions, le budget de la Technique devrait faire l'objet de toutes les attentions.

Pièce annexe 1 (deux pages).

4) Réponses aux questions diverses n'ayant pas été traitées lors de la réunion précédente.

4.1) Encadrement en mer ou milieu naturel des enfants par le E1 dans l'espace proche : Oui, si le directeur de plongée est E3, et non si le directeur de plongée est P5. (encadrant E2 minimum dans ce cas).

4.2) Stage pédagogique MF1 : Le premier examen doit être passé dans les 3 ans qui suivent la fin du stage initial obligatoire ; cet examen constitue la clôture du cursus. En cas d'échec dans les trois ans, il suffit de respecter un délai d'un mois (30 jours achevés) pour représenter l'examen.

Au delà des trois ans, le candidat doit refaire un stage final pour présenter un nouvel examen. Ce stage final supplémentaire ainsi que ce nouvel examen devront avoir été réalisés dans la période des 12 mois achevés qui suivent la fin du cursus de 3 ans. De même pour tout nouvel examen en cas d'échecs successifs : un tel examen sera présenté dans la période des 12 mois achevés qui suivent la fin du cursus de 3 ans.

4.3) Un MF2 est limité à 4 stagiaires pédagogiques en formation MF1, les CTR sont habilités à contrôler. Un numéro de déclaration enregistré en CTR doit être porté sur le livret pédagogique en fin de stage initial..

4.4) Délivrance d'un brevet fédéral par un CODEP : Cette possibilité n'est pas prévue par les statuts fédéraux.

5) Projet de convention F.F.E.S.S.M./P.A.D.I. : Etat d'avancement, prise en compte des retours :

(René Cavallo, Jean Louis Blanchard)

5.1) N1, N2, N3 : Ce premier projet a été remanié en fonction des retours des régions. Le document présenté en CTN est une synthèse, construite à partir des documents suivants :

- Projet de convention entre la FFESSM et PADI (il s'agit de la première version de ce projet, qui avait été proposée à Padi-France dès le mois de septembre, et qui avait été également présentée en Commission Technique Nationale de la FFESSM le 22 septembre 2002)
- Charte de reconnaissance mutuelle FFESSM-PADI
- Convention de passerelles complémentaires de formation FFESSM-PADI (il s'agit de la contre proposition globale de Padi-France, suite à la proposition de la FFESSM en septembre 2001).
- Divers retours des CTR.

5.2) . Il reste des points de divergence pour les niveaux supérieurs, de sorte que René Cavallo et Jean-Louis Blanchard ont demandé à P. Cazenave (Padi France) de refaire des propositions qui puissent évacuer les

points forts de divergence tels que constatés dans le document global (tous niveau plongeurs, plus guides de palanquée, plus moniteurs...). La CTN attend les retours.

La CTN approuve à l'unanimité des CTR présentes ou représentées les travaux menés par René CAVALLLO et Jean Louis BLANCHARD.

Pièce annexe 2 (deux pages) , et 3 (5 pages) .

6) Commentaires et décisions concernant le passeport de plongée.

La CTN a pris connaissance des derniers retours ; il reste la partie administrative, cette partie revient au CDN. Toutefois J-L Blanchard indiquera à F. Roux quelques calages opportuns.

Par ailleurs le Président de la CTN souhaite commenter la position de la CTN suite à l'édito paru dans Subaqua n° 180 de janvier 2002 : **Pièce annexe 4.**

7) Commentaires et mode de délivrance des cartes « 100 plongées, etc... ».

Il faut décharger les présidents de CTR de la validation des cartes 500 et 1000 plongées, contrairement à ce qui a été annoncé précédemment dans Subaqua n° 179 page 21. Cette décision est prise à l'unanimité des CTR présentes ou représentées.

Dans l'attente, il faut néanmoins répondre à la demande, ces validations seront assurées par les présidents de club.

8) Décisions concernant la fourniture du « rapport annuel 2001 des jurys de MF2 ».

Suite aux décisions du CDN, ce document est fourni à chaque président de commission technique régionale qui sera chargé de le diffuser aux candidats potentiels (un exemplaire est distribué lors de la séance).

Une version sera mise sur le site : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

9) Bilan du séminaire 2001 des I.N. et recommandations du collège des I.N. concernant les épreuves du M.F.2 :

J-L Blanchard précise que les points qui suivent font tous partie du PV du séminaire des I.N (Banyuls, novembre 2001) de sorte qu'ils ont déjà été présentés au CDN les 5 et 6 janvier 2002.

9.1) Modification de l'épreuve de R.S.E. (Gérard Puig) : décision.

Cette épreuve doit être maintenue ; toutefois un arrêt doit être effectué à trois mètres, avec reprise d'embout et application des consignes de sécurité. Le système de notation est maintenu. Cela vise aussi bien l'épreuve de RSE dans l'examen de niveau 4 que l'épreuve de RSE dans l'examen de MF2.

Dans la mesure où les objectifs, le déroulement et l'évaluation de l'épreuve sont inchangés hormis le fait d'arrêter l'épreuve à 3 mètres plutôt qu'en surface, et tenant compte que cette recommandation est déjà passée en CDN, il est envisagé de rendre l'effet immédiat : 15 CTR sont pour ; la CTR Bretagne Pays de Loire est tout à fait d'accord sur le fond, mais en ce qui concerne la forme Claude Ollivier aurait préféré consulter la base.

Décision : applicable au 19 janvier 2002.

Pièces annexes 5 et 6.

9.2) Modification de l'épreuve Bouée à 40 mètres (Gérard Puig) : Décision.

Ce point est donné à titre d'information et sera discuté à nouveau lors de la prochaine CTN pour décision.

Pièce annexe 7.

**9.3) Nouveau découpage des épreuves théoriques par transversalité des thèmes (Claude Duboc) :
Information.**

Claude DUBOC présente une réflexion sur une refonte des équilibres entre les épreuves théoriques du MF2.

Pièce annexe 8 (4 pages)

9.4) Epreuve matériel au MF2(Claude Ollivier) : Information.

Pièce annexe 9 (2 pages)

9.5) Epreuves de pédagogie pratique et préparatoire (Jean Louis Dindinaud) : Information.

Jean Louis Dindinaud présente une réflexion sur la fusion des pédagogies pratiques et préparatoires.

Pièce annexe 10 (3 pages)

10) Décisions concernant la mise à jour du manuel du moniteur, et la mise sur site des documents C.T.N. validés.

Le manuel du moniteur sera disponible sur le site fédéral, une version papier sera maintenue à disposition en fourniture fédérale.

La mise à jour sera confiée à un référent.

Le site actuel : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/> est proposé comme site officiel de la Commission Technique Nationale, en lien avec le site fédéral. Adopté à l'unanimité.

11) Contenus de formation « initiateur de club », état d'avancement des travaux, Jean Pierre Montseny.

La saisie des retours est commencée. Le groupe de travail a été élargi à : Martial Douillard et Daniel Mallet.

Les formulaires déjà partis sont téléchargeables sur le site : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

La nouvelle date butoir est fixée au 15 février, les retours sont à adresser à Jean Pierre MONTSENY : 4 place de l'Aire 34 980, Saint Clément de Rivière.

12) Contenus de formation « plongée enfants » ; Réglementation fédérale concernant la plongée enfants : Décision : (Pascal Enjalbert, Pascal Monestier)

Gérard PUIG commente le compte rendu des RIPE 2001. Roland BLANC félicite tous les organisateurs et les participants pour cette manifestation qui est une réussite fédérale.

Pascal ENJALBERT présente la synthèse de l'organisation. **Pièce annexe 11 (2 pages)**

Jean Louis Blanchard précise qu'il a également demandé à ce que les comptes des RIPE 2001 soient fournis aux CTR, pour information. **Pièce annexe 12**

Un document précisant la liste des clubs proposant la plongée enfants est édité. Il sera renvoyé dans les CTR pour consultation et diffusion vers les responsables « plongée enfants » régionaux.

Adresse pour toute communication : pascal.enjalbert@libertysurf.fr

En ce qui concerne la réglementation fédérale pour la plongée enfants, et les points soulevés par Pascal Monestier lors de la réunion de CTN du 22 septembre 2001 (pièce jointe 7 du précédent PV de CTN), le Président de la CMPN n'a pas fourni de réponse à la demande de la CTN. La CTN demande à nouveau réponse à la question posée.

13) Livres de référence CTN, fascicule niveau 1. Vidéo : Etat d'avancement (Alain Foret) **Pièce annexe 13**

13.1) Le fascicule N1 :

Le groupe de travail est piloté par Alain Foret, Florent Roux, Christian, Bernard et Jean Louis Dindinaud. De plus Claude Ollivier s'engage pour la CTR Bretagne Pays de Loire à proposer une personne de son Comité pour rejoindre le groupe de travail.

13.2 Les documents d'accompagnement vidéo : les cassettes réalisées par Frédéric Gleyze Action Image en liaison avec Alain Foret sont en finalisation. En particulier la cassette N2 est quasiment terminée, hormis quelques retouches dues à une réunion de calage (A. Foret, J-L Blanchard, J Escales, R. Blanc, R. Cavallo)

13.3) Coffret N1 et N2 : Le principe du produit est adopté à la majorité.

14) Plongée pour handicapés moteurs : Information (Philippe Grand).

Philippe GRAND présente la formation handiplongeurs.

Pièce annexe 14 (2 pages)

15) Revalorisation des brevets FFESSM : Synthèse et décision : (Robert Séverin.)

Quelques retours ont été notés par Bob Séverin. Toutefois, tenant compte de l'évolution rapide du cadre juridique et institutionnel, de l'apparition éventuelle de nouveaux partenaires, de l'ouverture européenne, le projet est mis en attente.

Ce dossier sera relancé et examiné ultérieurement.

16) Secourisme fédéral : Synthèse du séminaire de Lyon, propositions :

Jean CABARET fait l'état des lieux. Il présente un document de synthèse appelé « la formation au secours en plongée ». **Pièce annexe 15 (7 pages).**

Beaucoup de divergences apparaissent.

Jean Louis BLANCHARD répète la commande de la CTN : Ne pas gripper le système.

L'agrément départemental doit être développé, mais la fédération doit rester maître d'œuvre de ses formations.

Une recommandation forte doit être faite pour acquérir les diplômes « sécurité civile », cependant il faut conserver une autonomie fédérale .

Manifestement le thème doit être encore épuré. En conséquence Jean-Louis Blanchard met en vote la proposition suivante :

- Avoir pour objectif de conserver une architecture de formation analogue à celle qui existait avec l'ex-CFPS (y compris dans l'administration et l'organisation), sous l'appellation « réactions et interventions face à un accident de plongée » .
- De ce fait reprendre le document présenté par Jean Cabaret, le remanier et l'épurer avec retours directement aux 3 référents (voir dans organigramme de la CTN) avec **date butoir au 1 mai 2002**. Le tout pour validation et décision lors de la prochaine réunion de CTN.
- De façon non contradictoire viser à encourager et développer au mieux les agréments départementaux.
- De façon non contradictoire vise dans un futur proche (ou lointain) à réintégrer l'enseignement de la partie purement plongée dans les cursus d'enseignant (E3).
- Prolonger la phase transitoire jusqu'à la prochaine réunion de CTN, de façon à ne pas « gripper » le système (*)

La proposition de J-L Blanchard est adoptée à 13 voix pour , sur 16 voix exprimées.

(*) cette phase transitoire est dûment décrite dans CTN-info page 45 de Subaqua n° 179.

17) Divers et 18) Questions diverses

Les questions diverses sont reportées à la réunion de CTN de juin 2002.

Info :Séminaire national « secourisme fédéral »

La commission technique Normandie accueillera ce séminaire en 2002.

Lieu : Centre Fédéral Régional de Plongée de Normandie, à Tourlaville.

Dates : samedi 30 novembre et dimanche 1 décembre 2002.

Info : Stage national formateurs de TIV

6 et 7 avril 2002 à Hendaye.

Pièce annexe 16 (2 pages).

Prochaines réunions de C.T.N. : Le 9 mars à Bordeaux.

Le 1 juin 2002 au siège national.

Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Rançon

Documents joints :

Annexes 1 à 16

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

état au 19 janvier 2002

	NOM et PRENOM	TEL / FAX	E-MAIL
Président	Jean-Louis BLANCHARD	Tel : 0622730218 Fax : 0490733474	jean-louis.blanchard@univ-avignon.fr blanchard@mageos.com
Vice-Président	Jean-luc BESQUEUT	Tel : 0477216673 Fax : 0477216673	cp-ce-rochetaille@wanadoo.fr
Secrétaire	Denis RANCON	Tel : 0611523029 Tel : 0235206183	Rancon.Denis@wanadoo.fr
Conseiller gestion du budget	René CAVALLO	Tel : 0491339931	dtn@ffessm.fr
Conseillers rédaction CTN-info	Jean-Marc BRONER J-L BLANCHARD	Tel : 0491339931	jmbronner.ffessm@waika9.com
Délégué Collège des Inst. Nationaux	Gérard PUIG	Tel : 0468883166 Fax : 0468881779	redervis@libertysurf.fr
Plongée enfants	Pascal MONESTIEZ	Tel : 0490271448	monestiez@avignon.inra.fr
	Pascal ENJALBERT	Tel : 0671465907	pascal.enjalbert@libertysurf.fr
Secourisme fédéral	Jean CABARET	Tel : 0475908144 Tel : 0687732133	jean.cabaret@wanadoo.fr
	Guy ZONBERG	Tel : 0149850473	guy.zonberg@wanadoo.fr
	Daniel MELL		daniel.mell@wanadoo.fr
T.I.V Site de la CTN	J-P MONTAGNON		jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr
Sujets d'examen nationaux	Claude DUBOC	Tel : 0491688730 Tel : 0670706858	cduboc@libertysurf.fr
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL	Tel : 0442010801	jc.cayol@wanadoo.fr

GROUPES DE TRAVAIL

Livres de référence	Alain FORET	Tel : 0467271290 Tel : 0609078678	contact@plongee-plaisir.com
Revalorisation brevets ; image	Bob SEVERIN	Tel : 0466623436 Tel : 0662133634	zabym@infonie.fr
Cont. de formation : initiateur de club	Jean-Pierre MONTSENY	Tel : 0467841649	ctir_lrmp@hotmail.com
Plongée handicapés	Philippe GRAND	Tel : 0608632889	papadlo@wanadoo.fr
Statistiques	Pascal MONESTIEZ	Tel : 0490271448	monestiez@avignon.inra.fr
Contenus de formation : MF1	Christian FERCHAUD	Tel : 0468925475 Fax : 0468612969	ch.ferchaud@wanadoo.fr
Architecture et cont. de formation : MF2	Collège des Instructeurs Nationaux : groupes de travail et référents coordonnés par le Délégué Gérard PUIG		

Site de la CTN : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>

Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 21 septembre 2002 à Marseille.

CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLIVIER
Centre	Bernard NOWAK
Corse	Jo VRIJENS
Côte d'Azur	Christian JAFFARD
Est	Gérard DEPIT
Guadeloupe	Gérard PUIG
Ile de France Picardie	Florent ROUX
Ile de la Réunion	Jean Louis BLANCHARD
L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Martinique	Jean Louis BLANCHARD
Nord Pas de Calais	François DESPRETS
Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN
Normandie	Denis RANÇON
Polynésie Française	Henry POULIQUEN
Provence	Daniel HURON
R A B.A	Jean Luc BESQUEUT

Sont également présents : -ordre alphabétique-

Eric BERGMANN, représentant de la CNMP; Roland BLANC, Président de la FFESSM ; Jean Marc BRONER, Directeur de la FFESSM, IN ; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Claude DUBOC, I.N. ; Jean ESCALES, Vice Président de la FFESSM, IN; Christian FERCHAUD, IN ; Alain FORET, Secrétaire Général de la FFESSM; Philippe GRAND, Président Adjoint de la FFESSM ; Raymond LEFEBVRE, IN ; Pascal MONESTIER, IN ; Jean Pierre MONTAGNON, Directeur de la FFESSM, IN ; Régine TELLIEZ, membre du C.D.N. ; Richard POTHIER, IN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 1 juin 2002. à Marseille

Le P.V. de la réunion de CTN du 1er juin 2002 à Marseille est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2) Actualisation du manuel du moniteur, capitalisation des modifications depuis début 2000 (JPM et JLB): décision.

Il s'agit de valider la nouvelle édition papier pour le début de l'année 2003.

Les remarques et suggestions des CTR sont étudiées, et les modifications sont décidées à l'unanimité des présents ou représentés. L'édition 2003 du Manuel intègrera tout cela. Toutefois quelques points sont plus structurels et vont au-

delà de la simple amélioration de texte ou de la capitalisation des modifications depuis 2002 ; en conséquence ils feront l'objet d'une analyse plus poussée lors d'une prochaine réunion de CTN.

3) Document regroupant des informations sur le gonflage des bouteilles (JPM) : décision.

Suite au retour des CTR, le document qui donne les recommandations pour le personnel chargé du chargement des bloc-bouteilles est validé à l'unanimité des présents ou représentés. Ce document sera annexé au Manuel du Moniteur, sous le titre : « Station de gonflage : informations ». Par ailleurs ce document sera envoyé à tous les clubs et structures agréées de la FFESSM.

4) Contenus de formation TIV (JPM) : décision.

Ces contenus de formation sont validés à l'unanimité par la CTN. Ils seront dans la nouvelle édition papier du Manuel du Moniteur, début 2003, ainsi que dans la version virtuelle sur le site de la CTN.

5) Point sur le projet de convention FFESSM/PADI, deuxième volet (RC et JLB).

Le premier volet est à présent clos. La présentation parue dans Subaqua de septembre 2002 synthétise précisément et clairement les accords passés avec PADI., ainsi que les procédures mises en place.

Pour le second volet (passerelles N4, MF1, Padi dive master, Padi OWSI) le débat reste totalement ouvert. Cependant certaines considérations telles que les travaux entrepris à propos de l'architecture des futures filières professionnelles (Ministère des Sports), amènent des éclairages nouveaux mais ne devraient pas permettre une résolution très rapide du projet (le N4 étant sollicité comme seul et unique niveau minimum d'entrée dans le cycle de formation dans la filière professionnelle). Dès recalage avec le CDN, une réflexion devra être lancée afin de démontrer la réactivité fédérale en ce qui concerne ce second volet. Jean-Louis Blanchard rappelle sa volonté ferme de s'appuyer sur la consultation des CTR, avec toutefois un échéancier strict. Pour aider les CTR dans leurs consultations il sera demandé à la représentation PADI France de faire parvenir à chaque CTR une documentation déclinant les contenus de formation des cadres PADI. Un support C.D.rom serait à cet égard le bienvenu.

6) Plongeurs handicapés moteurs (PG):

- Rappels sur la convention FFESSM/Handisport, et sur la plongée handicapés à la CMAS

Philippe Grand commente la convention, notamment les cursus de formation des cadres puis des plongeurs. Un extrait de cette convention est lu à titre d'information

- La faisabilité du P1 pour handicapés moteurs

La demande est de valider le N1 FFESSM au plongeur titulaire du HP2. (handiplongeur niveau 2) Cette reconnaissance doit permettre à ces plongeurs d'accéder à des structures qui réclament la carte de plongeur une étoile Cmas pour leurs clients, et, de façon plus générale, à insérer les plongeurs handicapés titulaires de ladite carte dans le cadre réglementaire prévu par l'arrêté de 1998.

Pour la délivrance du niveau 1 FFESSM, un filtrage est assuré par le conseiller régional fédéral Handisport qui est le seul à présenter les dossiers.

- Qui délivrerait ce P1 ?

C'est la procédure de délivrance du niveau 1 qui est appliquée.

Mais cette délivrance se fait uniquement dans les clubs bénéficiant de la double affiliation FFESSM/FFH.

A partir de ce moment-là le plongeur est niveau 1 FFESSM, et il peut bénéficier de ses prérogatives. Cependant, il va de soi que si un club (ou une structure ou un moniteur) jugeait son infrastructure inadaptée, il pourrait réguler l'activité du plongeur handicapé, le principe de précaution et l'obligation de moyen devant toujours être pris en compte.

La CTN accepte la procédure de délivrance définie ci-dessus. Le canevas de fonctionnement proposé par Philippe Grand est adopté à l'unanimité des présents ou représentés. Un avenant à la convention FFH/FFESSM sera proposé au CDN.

7) **Le futur du secourisme à la Fédération** (JLB et JMB).

Jean-louis Blanchard rappelle les points suivants, relevés lors de la réunion de CTN du 1 juin 2002 :

- autant il est important pour la fédération d'encourager et de développer les agréments départementaux (c'est d'ailleurs un engagement pris envers le Ministère de l'Intérieur), autant il faut clairement constater que pour le présent les agréments départementaux ne sont absolument pas suffisants pour couvrir nos besoins (P3, P4, initiateur, moniteurs).
- Par conséquent l'objectif est de structurer le RIFAP pour qu'il se suffise à lui-même.

Or, dans le contenu du RIFAP il fallait enlever une ambiguïté : en effet une partie aborde le MCE, la ventilation assistée, la procédure de délivrance de l'O2, etc...Il s'agit là, quoiqu'on en dise, de secourisme ! D'où 2 thèses qui s'affrontaient :

- Soit (c'est ce que semblent indiquer les textes en vigueur dont l'arrêté du 29 juin 2001) ces points ne peuvent être enseignés que par des Moniteurs Nationaux de Secourisme, ce qui implique une sujétion totale à des services extérieurs, ou bien à des équipes mises en place à travers l'agrément départemental,
- Soit (c'est une autre interprétation des textes en vigueur) ces points peuvent être enseignés par des formateurs internes à la FFESSM, pas nécessairement Moniteurs Nationaux de Secourisme, mais munis de qualifications ou compétences à bien cibler.

Dans le premier cas l'objectif de structurer le RIFAP pour qu'il se suffise à lui-même, indépendamment de tout diplôme de la Protection Civile ou de toute formation via la Protection Civile, n'est pas atteint. A moins de dépouiller le RIFAP de tout ce qui est du «secourisme», ce qui le rendrait peu crédible et inadapté à nos besoins de terrain...

Dans le deuxième cas l'objectif est atteint, et il permet tout à la fois de réintroduire les moniteurs de plongée eux-mêmes dans l'affaire, tout en ménageant une place aux ex-formateurs de CFPS, moyennant une architecture à bien cibler.

Le fructueux rendez-vous que Jean-Marc Broner et Jean-Louis Blanchard ont eu au Ministère de l'Intérieur au début de l'été a permis de résoudre le problème : Le RIFAP, et surtout les modalités d'enseignement des points « secourisme » de ce RIFAP, ont été soumis aux services adéquats du Ministère de l'Intérieur, de sorte que ces services ont, par un courrier officiel, confirmé la faisabilité et la non-contradiction du RIFAP par rapport aux textes en vigueur.

Extrait de ce courrier signé par le Colonel AUTRET, Chef du bureau de la formation et des associations de sécurité civiles, en date du 10 septembre 2002 : « ...vous me proposez certains aménagements aux formations dispensées par votre fédération au profit de ses adhérents. L'inclusion dans le cursus de formation des plongeurs d'une qualification relative à la conduite à tenir face à un accident de plongée me convient parfaitement car elle recentre le sujet sur l'activité de la plongée et n'est pas susceptible d'être confondue avec une des attestations de formation délivrées par mon département ministériel ».

La conséquence en est que le RIFAP est sur les rails !

Une autre perspective a été donnée lors de ce rendez-vous : dans le futur, un partenariat pourrait être installé entre la FFESSM et le Ministère de l'Intérieur, dont l'objet serait de définir puis de créer un véritable diplôme Protection Civile dédié aux premiers secours lors d'incidents ou accidents liés à la plongée subaquatique (avec l'actuel AFPS comme « tronc commun »). Ceci sera sans doute un chantier à ouvrir, qui conduirait à très long terme à la suppression du RIFAP : dans une démarche prospective, le groupe de travail sur le « secourisme fédéral » aura tout le temps d'étudier cela.

8) **RIFAP : modalités de délivrance** (JLB).

Un débat s'instaure, concernant les modalités de délivrance. Le Docteur Bergmann précise quelques points en liaison avec la CNMP. Le Président de la CTN installe le cahier de charge :

- les ex-formateurs CFPS doivent être naturellement intégrés dans le nouveau dispositif.
- La partie « sauvetage » du RIFAP est évidemment et naturellement enseignée puis validée par les moniteurs (MF1 ou BEES1 licenciés minimum).
- La volonté de simplification et d'allègement implique qu'il n'y ait plus de construction hiérarchisée (donc : pas de « formateur RIFAP » ni de « formateur de formateur RIFAP »).
- En vue d'un éventuel futur diplôme de « secouriste plongeur » tel qu'évoqué au point 7), il est urgent d'inviter fortement les plongeurs (du moins à partir de P3 ou d'initiateur de club) à passer l'AFPS.
- Pour crédibiliser nos formations il serait pour le moins inconvenant que nos propres formateurs au RIFAP n'aient pas eux-mêmes le minimum des diplômes de la Sécurité Civile, c'est à dire l'AFPS et l'AFPCPSAM.
- L'encouragement au développement des agréments départementaux a toute sa place en regard des deux points qui précèdent.
- Les CTR qui bénéficient de toute une équipe pédagogique « secourisme » doivent pouvoir, bien évidemment, les faire perdurer et s'épanouir.

Voici les décisions, prises à l'unanimité des présents ou représentés :

- LE RIFAP est constitué de 7 capacités
- Le RIFAP est validé au niveau du club, ou par une équipe pédagogique mise en place au niveau départemental ou régional. Il est matérialisé sur le passeport nouvelle version et peut prendre la forme d'une attestation, en téléchargement sur le site CTN.
- Pour une période transitoire de trois ans, les anciens formateurs de CFPS continuent à intervenir sur la partie secourisme du RIFAP. Charge à eux d'acquérir l'AFPS et l'AFPCPSAM (ou équivalent) durant cette période.
- Peuvent délivrer la partie secourisme : les anciens formateurs CFPS, (durant trois années) Les E1 titulaires de l'AFPCPSAM, les moniteurs nationaux de secourisme licenciés (diplôme délivré par la Sécurité Civile, Ministère de l'intérieur) ou moniteurs de Premiers Secours Sécurité Civile recyclés titulaires de l'AFPCPSAM et licenciés, les médecins fédéraux.
- Peuvent délivrer la partie « technique plongée » : les E3.

Les modalités précises sont développées dans la **pièce jointe 1** appelée « réactions et intervention face à un accident de plongée » et dans la **pièce jointe 2**.

Ces décisions sont entérinées à l'unanimité.

9) Enquête publique concernant les normes CEN « structures » et « moniteurs » (JMB).

Un questionnaire sera envoyé aux clubs concernant les structures d'accueil. Cette enquête vient en complément du travail déjà effectué pour les niveaux de plongeurs puis les niveaux de moniteurs.

10) Le livret pédagogique : synthèse d'une année ; décision (CF).

Quelques modifications sont effectuées sur le document final, suite à l'utilisation du prototype durant l'année 2002. Le directeur du stage final doit porter la mention favorable ou défavorable en fin de formation. En cas d'avis défavorable le candidat doit participer à un nouveau stage dans son intégralité avant de pouvoir présenter l'examen. Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Le nouveau livret pédagogique est désormais prêt ; il sera édité et mis en fourniture fédérale suivant une ligne de présentation identique à celle du carnet et du passeport.

11) Texte des épreuves théoriques du MF2 dans le Manuel du Moniteur (CD) : décision.

Le travail effectué et la synthèse réalisée par Claude Duboc après retour des CTR sont présentés et commentés.

Pièces jointes 3 et 4.

Cette nouvelle architecture est proposée au vote : pour :16, abstention 1 (Guadeloupe).

Conséquence : applicable au 1 janvier 2003 après avoir été entériné par le CDN.

12) Exploitation base de données notes MF2 depuis 5 ans : résultats et prospective (PM).

Pascal Monestiez présente les premières analyses de l'étude. Cette étude porte sur les examens MF2 des 5 dernières années.

Pièce jointe 5.

Un document écrit regroupant l'ensemble des résultats sera fourni à la CTN en janvier 2003.

13) Bouée à 40 mètres à l'examen MF2 (RL) décision

La proposition du collège des instructeurs nationaux est acceptée : pour :16, abstention 1 (Guadeloupe).

Le Président de la CTN remercie le Collège des IN pour le travail fourni et les Présidents de CTR pour l'intérêt qu'ils ont porté à la proposition du Collège national.

Nouveau texte à porter en épreuve 18 page 12/12 du référentiel MF2 dans le Manuel du Moniteur :

« Le candidat doit remonter le plus rapidement possible de 40 mètres avec la seule aide de son gilet ou de sa bouée entièrement gonflé au fond jusqu'à la zone de 20 mètres.

°°° A cette profondeur, à l'aide d'une seule manœuvre de purge, Il doit marquer un arrêt stabilisé entre 22 et 18 mètres sans l'utilisation de ses palmes. (La stabilisation dans la zone des 20 mètres n'est obtenue que par le jeu de la ventilation).

°°° Sur un signe du moniteur, il doit continuer sa remontée à la vitesse préconisée par son moyen de décompression.

°°° La remontée entre 20 et 3 mètres s'effectue sans l'aide des palmes **et sans utilisation intempestive du système d'inflation, hormis pour le décollage qui ne devrait nécessiter qu'une unique injection de gaz.**

°°° Marquer un arrêt stabilisé entre 6 et 3 mètres et rejoindre la surface sur un signe du moniteur

°°° Respecter, pendant la remontée rapide, un cylindre d'action de 6 mètres de diamètre. »

Conséquence : applicable au 1 janvier 2003 après avoir été entériné par le CDN.

Pièce jointe 6.

14) Passeport de plongée : que fait on ?

Ce point est une urgence. Un premier jet, mis au point par Alain Foret, est présenté.

Roland Blanc rappelle la nécessité d'aboutir rapidement, l'image fédérale est étroitement liée à ces fournitures.

Ce passeport doit être un outil de communication. La même charte graphique sera appliquée au carnet de plongée et au livret pédagogique.

Un accord de principe est demandé afin de présenter le projet abouti au comité directeur programmé le 13 octobre 2002. Les ultimes remarques sont à adresser à Alain Foret pour le 10 octobre 2002 au plus tard.

15) Livres de référence CTN. Fascicule niveau 1 (AF) : Mise en forme et synthèse.

Alain Foret fait le point sur l'avancée des travaux en ce qui concerne les ouvrages de référence.

Le livre Niveau 4 : Ultime retour pour le 6 octobre 2002

Le fascicule Niveau 1 : Ultime retour pour le 31 octobre 2002.

16) CTR candidates pour le stage national des formateurs de TIV en 2003.

C'est la région LRMP qui se charge de cette organisation. La date sera communiquée ultérieurement et inscrite dans le calendrier 2003 de la CTN, publiée début 2003 dans Subaqua.

17) RIPE 2002 : informations. Projet auto-collants plongée enfant (GP)

Le succès grandissant de cette manifestation pose le problème de sa gestion. L'hébergement est le point le plus difficile, les normes ne pouvant être contournées. Jean-Louis Blanchard est chargé de présenter au CDN les attentes et prospective concernant le futur des RIPE (projets 2003, séparation ou pas entre enfants et ados, etc...).

Des auto-collants seront édités, reprenant le logo officiel de la plongée enfant à la FFESSM, suivant le poste budgétaire prévu à cet effet par la CTN sur le budget 2002..

18) Colloque national plongée enfant 2003 : informations (CJ)

Ce colloque se déroulera les 8 et 9 mars 2003, à Toulon, vraisemblablement au Palais Neptune (lieu à confirmer).

L'équipe organisatrice (CTR Côte d'Azur) prépare tous les documents adéquats et la communication. Les courriers seront, comme à l'accoutumée, envoyés en temps utile.

19) Livre de R. Aubert et P. Joinville recommandé ou pas par la FFESSM : décision.

Une discussion a lieu concernant l'adéquation de l'ouvrage avec les grandes lignes de l'enseignement souhaitées par la CTN. Il est décidé à la majorité que l'ouvrage n'obtient pas la recommandation de la FFESSM (c'est à dire la mention du logo sur le livre) ; pour autant cet ouvrage sera proposé au Comité Directeur National afin d'être placé en fournitures fédérales.

20) Questions diverses

Certificat médical plongée enfant :

La CMPN a répondu à la question posée par la CTN le 22 septembre 2001, concernant le cadre de dérogation accordé à l'enfant entre 12 et 14 ans :

« Maintenir les règles des certificats enfants jusqu'à 14 ans. Maintenir la dérogation pour le niveau 1 entre 12 et 14 ans, mais demander l'avis du médecin fédéral, ou titulaire d'un DIU de médecine subaquatique et hyperbare, ou d'un DU de médecine de plongée subaquatique, dès l'entrée dans la formation N. (et non seulement lors pour la délivrance du brevet) ; une fois le niveau 1 obtenu, les visites annuelles suivent les mêmes règles que pour l'adulte ».

Décision : adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Info initiateur de club :

Le groupe de travail va communiquer une version 2 directement par E-mail. C'est ce nouveau document qui servira de base à la poursuite des travaux. Les retours sur la première version, fixés au 30 novembre, seront malgré tout, pris en compte.

Coordonnées : Jean-pierre Montseny, 4 place de l'Aire, 34980 Saint-Clément la Rivière
Ctir_lrmp@hotmail.com

fiche d'évacuation plongeurs

Une fiche technique d'évacuation, mise au point conjointement par la CMPN et MEDSUBHYP est proposée en téléchargement sur le site de la CTN.

Décision : adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Demande de modification de texte page 6 sur 18 niveau 4 capacitaire du manuel du moniteur :

La demande de la CTR Corse est présentée et argumentée.

Le nouveau texte qui porte sur le point 8 de la page 6/18 du niveau 4 est désormais : « A la fin de cette épreuve le candidat devra sur le signe du moniteur « je n'ai plus d'air » lui passer un embout et amorcer une remontée. »

Décision : adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Téléchargement de documents sur le site de la CTN. :

Le souhait de J-L Blanchard est qu'il y ait une base de donnée accessible sur le net, et composée de mémoires d'Instructeurs, ou de travaux particulièrement intéressants. Jean-Pierre Montagnon indique que cela est réalisable sur le site de la CTN.

Des documents dont des mémoires d'Instructeurs seront ainsi proposés en téléchargement sur le site.

Décision : adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Stage initial MFI :

En ce qui concerne le stage initial (6 jours suivis ou bien 3 fois 2 jours) il est demandé par la CTR RABA la possibilité de faire 3 fois 2 jours

Décision : adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

Un plongeur CMAS trois étoiles hors France peut il être P5 en France, à quelles conditions ?.

Réponse : même s'il est regrettable que parfois certaines dérives puissent se produire compte tenu d'une éventuelle insuffisance en terme de culture de la plongée en France (cas d'un plongeur étranger titulaire du 3 étoiles Cmas, qui se licencie en France, qui est inséré P4 dans l'arrêté du 28 juin 2002, et que son Président nomme P5 sur proposition du responsable technique du club ou de la structure professionnelle agréée), rien n'interdit à un plongeur Cmas trois étoiles étranger d'être P5.

Prochaine réunion de C.T.N. : Le SAMEDI 25 janvier 2003 à 9h30 au siège fédéral à Marseille .

Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Rancon

Documents joints :

- Pièces jointes 1 à 6
- Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.

Site de la CTN : <http://perso.wanadoo.fr/quai.rive-neuve/>